



**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020**

L'An deux mil vingt, le trois juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle Jean Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil vingt, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Marie-Hélène NAVINER, M. Romuald FÉVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
Mme Françoise MONNIER, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
M. Michel LE BERRE, excusé  
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé (participe aux délibérations à partir de la question DEL03.07.2020-024)  
Mme Florence LE MEUR, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
Mme Anne-Laure RIGNAULT, excusée  
Mme Annaïk MERDY, excusée qui a donné pouvoir à M. Vincent BRATZLAWSKY  
M. Rayan LE CALLOCH, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Vincent BRATZLAWSKY, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

**DEL 03.07.2020-035 : Désignation d'un élu référent sécurité routière**

Le Conseil municipal est informé du fait qu'il convient de désigner un référent en matière de sécurité routière. Cet élu aura un rôle transversal et pourra mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation.

Des réunions régulières d'information et de partage d'expériences organisés par les services de l'Etat apporteront les compléments nécessaires pour mener à bien cette mission.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Désigne** Marie José TOULLEC comme référent sécurité routière

**Charge** le maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**